

## Compte-rendu réunion du conseil du 27 mars 2013

Présents : MMES : RODRIGUES - PAPY

MM : KEFF – DOUMENS – CASSE – CHAUVEAU – LONGEAUX – MIQUEL – LARDEAU

Absente : Mme RUMEAU

### Vote du compte administratif 2012.

Présenté par M. Miquel Alain 1<sup>er</sup> adjoint et faisant ressortir un bilan équilibré, il est adopté à l'unanimité.

### Examen des demandes de subventions des associations

Le principe d'attribution de subventions est basé sur la participation d'enfants ou d'adultes du village aux activités de ces associations sauf pour le caritatif

Les dotations restent les mêmes qu'en 2012. Une subvention supplémentaire de 50 € a été allouée à l'Ecole de danse d'AX les THERMES.

### Vote du budget 2013.

Après débat et précisions apportées par M. le Maire, il est adopté à l'unanimité.

Somme affectée au Fonctionnement : 458 905

Somme affectée aux investissements : 686 771

Les sommes prévues aux investissements ne seront pas utilisées en totalité et constitueront une réserve pour le conseil qui sera issu des élections municipales de mars 2014.

### Taux des taxes locales :

Afin de ne pas alourdir le budget des ménages, le conseil constatant l'augmentation de nombreux prélèvements autres, décide de ne pas majorer les taux de ces taxes.

### Délibération concernant la convention ATESAT.

Après lecture de cette convention qui unit la commune à certains services de l'Etat, en particulier avec la Direction Départementale des Territoires, le conseil décide de la reconduire. Elle a pour objet l'assistance dès lors qu'il est question de travaux de voirie, mise en place de signalisation routière. Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération relative aux contrats d'assurances statutaires.

Le CGA propose de se charger de trouver des tarifs préférentiels après consultation de plusieurs cabinets d'assurance. Délibération adoptée à l'unanimité.

### Achat de mobilier pour la cabane de Piparlan.

Celui proposé par une entreprise travaillant sur le site de cette cabane étant trop élevé, le conseil décide de l'acheter localement.

Demande d'un achat de terrain.

La commune a été saisie d'une demande verbale d'achat d'un terrain jouxtant la maison dite « de PIERROL ». Après débat, il a été décidé de ne céder ce terrain (une voix contre) qu'autant que le bâtiment sera relié au réseau du tout à l'égout, ceci afin d'éviter tout désagrément qui pourrait survenir suite à l'installation d'un assainissement individuel.

### Décision d'achat d'un camion

M. le Maire informe le conseil qu'il faudra dans un avenir proche remplacer l'actuel véhicule par un nouveau (une abstention). Quatre garages ont été consultés et trois ont envoyé leurs devis allant de 25 000 € à 28000 € TTC. Ces sommes s'appliquent à des véhicules neufs. Il appartiendra à la commission locale des marchés de trancher.

### Questions diverses.

Suite à une question d'un conseiller, il est précisé que les cabanes de Piparlan et des Isarges pourront être louées ponctuellement pour des activités en rapport avec la pratique des sports d'hiver à BEILLE. M. le Maire rappelle, qu'en dehors de l'occupation des cabanes par les vachers et une éventuelle location d'hiver, elles sont mises gracieusement à disposition des habitants de VERDUN.

La commune a demandé une subvention pour l'excédent de dépenses des travaux de réfection des cabanes pastorales de Beille à Mme MASSAT, députée, Réponse : elle a attribué sa réserve parlementaire à certaines Communautés de Communes.

### Sécurité « incendie » de l'église.

Le contrôle annuel des extincteurs a fait ressortir qu'il manque un extincteur à l'église qui doit en posséder deux. Il sera donc procédé à l'achat d'un deuxième extincteur.

### Achat de banderoles pour le comité des fêtes :

Le conseil avait demandé un deuxième devis qui s'avère incomplet. De plus amples précisions sont nécessaires pour en connaître le prix réel. La décision d'achat sera prise quand les renseignements demandés seront portés à la connaissance de M. le Maire.

Suite à une demande de M. Cassé, les vannes de certaines bornes à incendie seront vérifiées par l'employé communal.

### Travaux de finition du terrain de jeux.

Les travaux reprendront quand les températures nocturnes seront égales ou supérieures à 10 degrés et que le temps sera plus sec. C'est un problème inhérent à la colle qui ne pourra être mise en place qu'à ce moment là...

---

Fin de séance 24 H